



# temps mieux

La lettre des adhérents du Rip – 2<sup>e</sup> trimestre 2015

**01** > Dossier

**02** > Focus Retraite

**03** > Focus Épargne

**04** > Point finances

**05** > Vie du Rip

## Édito

Bruno Bouniol, *Président*



## De la sérénité et du bon sens

Voici, pour moi, deux qualités essentielles à posséder. En effet, il n'est pas facile de décrypter les informations du monde et de notre environnement immédiat, qui nous sont diffusées en continu et sans aucune hiérarchisation. Nous devons donc faire preuve de bon sens.

Concernant les retraites par répartition, il est mathématiquement inéluctable qu'elles devront être versées plus tard, et pour des montants plus faibles, à moins de faire supporter aux salariés et aux entreprises des taux de cotisation inacceptables.

Alors que faire pour se prémunir contre cette baisse de la retraite ? Il faut chercher à compléter très largement son capital, en effectuant des versements volontaires et individuels pour capitaliser le plus tôt possible grâce à des produits tels que ceux offerts par le Rip. Ces nouveaux produits sont souples et modulables selon l'âge du souscripteur et le temps qui le sépare de la retraite. En diversifiant son capital sur des supports en euros et des unités de compte, cela permet de profiter d'un potentiel de rendement et de la sécurité des placements.

Et puis, sachant que nos dettes collectives sont, et risquent de rester, à la charge de nos enfants et petits-enfants, il serait bien de souscrire à leur bénéfice des contrats d'assurance vie comme Chromatys Évolution qui vous est présenté dans cette lettre. C'est aussi cela l'expression d'une solidarité intergénérationnelle.

Ayant pris ces dispositions, j'imagine que notre sérénité s'en trouverait renforcée.



# nos sommaire

**01** > Dossier  
**Les plus-values immobilières**  
Les cas d'exonération

---

**02** > Focus Retraite  
**Des solutions innovantes et souples**  
**pour préparer financièrement votre retraite**

---

**03** > Focus Épargne  
**Les dernières évolutions de nos solutions**  
**d'épargne**

---

**04** > Point finances  
**L'analyse des marchés actions**

---

**05** > Vie du Rip  
**Les Assemblées générales du 23 juin 2015**

---





Pression fiscale globale de la plus-value immobilière de **34,5%**.

## Les plus-values immobilières

La plus-value immobilière correspond à la différence entre le prix de vente et le prix d'acquisition du bien immobilier.

### Quel est le principe de taxation lors de la cession des biens et droits immobiliers ?

Les plus-values immobilières sont soumises au taux forfaitaire de 19%. Les prélèvements sociaux de 15,5% sont applicables. Une plus-value immobilière est donc, en principe, soumise à une pression fiscale globale de 34,5%. Cependant, en fonction de la durée de détention un abattement s'applique.

Le délai de détention nécessaire pour bénéficier d'une exonération totale du taux forfaitaire de 19% est de 22 ans. Les prélèvements sociaux ne seront, quant à eux, totalement exonérés qu'après un délai de 30 ans.

### Il existe plusieurs cas d'exonération. Nous vous présentons ici les trois principaux :

- **Exonération en cas de vente de la résidence principale**

En cas de vente de sa résidence principale, la plus-value est totalement exonérée d'impôt.

Pour tenir compte des délais de vente qui se sont allongés ces dernières années, cette exonération est accordée si la vente se fait durant l'année de la date à laquelle le vendeur quitte sa résidence principale, à condition que le logement ait bien été inoccupé pendant cette période et non donné en location, par exemple.

*Fiscalité applicable en juin 2015.*



- **Exonération en cas de vente d'un logement autre que la résidence principale**

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, les plus-values au titre de la première cession d'un logement autre que la résidence principale sont exonérées à la double condition :

- que le cédant n'ait pas été propriétaire de sa résidence principale, directement ou par personne interposée, au cours des quatre années précédant la cession ;
- et qu'il remploie le prix de cession dans l'acquisition ou la construction d'un logement qu'il affecte, dès son achèvement ou son acquisition si elle est postérieure, à son habitation principale.

- **Exonération des cessions de faible montant**

Les plus-values de cessions immobilières sont exonérées si le prix de cession n'excède pas 15 000 euros, ce qui, en pratique, concerne les garages, parkings et terrains de petite surface, ou encore les parts de SCPI, voire certains biens indivis.

Exonération  
des plus-values  
des cessions  
immobilières  
de moins de  
**15 000**  
euros.



Assurance vie,  
Madelin, Perp :

**3 solutions**  
de retraite  
qui s'adaptent  
à votre régime  
fiscal.

## Des solutions souples et innovantes pour préparer financièrement votre retraite

Pour faire face à la baisse de revenus au moment de la retraite, Gan Assurances et le Rip vous proposent deux contrats de retraite en unités de compte et un contrat Perp. Quelles sont leurs caractéristiques ?

**Gan Performance Retraite** offre la souplesse et la fiscalité avantageuse de l'assurance vie tout en bénéficiant des atouts de vrais contrats retraite.

Il permet d'accéder à un vaste choix d'options pour bénéficier de votre retraite : rente à vie individuelle, réversible, avec annuités garanties, doublement dépendance, paliers progressifs ou dégressifs et même sortie en capital... L'épargne reste disponible et les rachats partiels sont possibles à tout moment.

**Gan Performance Retraite Pro** est un contrat de retraite Madelin. Il permet aux travailleurs non salariés et à leur conjoint collaborateur de se constituer un supplément de retraite, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux dans le cadre de la loi Madelin, à savoir la déduction des cotisations Madelin de leur revenu professionnel imposable.

Il comprend de nombreuses options dont la garantie dépendance.

La sortie se fait uniquement en rente viagère au moment de la retraite.



Effectuez des versements libres sur votre espace client pour **augmenter** le montant de votre retraite.

Ces deux contrats multisupports vous permettent de bénéficier également :

- du libre choix entre trois modes de gestion financière adaptés à vos attentes en matière de performance et à votre profil d'investisseur : gestion à horizon, gestion pilotée ou gestion libre ;
- de garanties de prévoyance pour vous protéger, ainsi que vos proches, face aux aléas de la vie.

**Gan Initiative Retraite** est un plan d'épargne retraite populaire (Perp). C'est un produit d'épargne à long terme qui permet d'obtenir, à partir de l'âge de la retraite, un revenu régulier supplémentaire. Le capital constitué est reversé sous forme d'une rente viagère ou sous forme de capital, à hauteur de 20%. Il permet aussi d'utiliser l'épargne accumulée pour financer l'acquisition d'une première résidence principale. Les sommes versées sur ce contrat sont déductibles, chaque année, du revenu imposable, dans la limite de 10% des revenus d'activité professionnelle (après déductions des frais professionnels) et ce, dans la limite de huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale de l'année précédente. À la sortie, les prestations servies sont soumises à l'impôt sur le revenu.

Votre **espace client** sécurisé sur le site Internet [www.ganassurances.fr](http://www.ganassurances.fr) vous permet de suivre l'évolution de votre épargne en permanence. Vous pouvez effectuer des versements libres pour augmenter le montant de votre épargne retraite.

Votre **Agent général** est à votre écoute pour répondre à vos questions et trouver la solution qui vous convient.



## Gan Épargne Exception devient Chromatys Évolution

Dans une démarche permanente de recherche de la satisfaction de nos clients, Gan Assurances vous propose des solutions d'épargne bénéficiant de la fiscalité de l'assurance vie, adaptées à votre profil et à vos attentes d'épargnant.

Ainsi, le Rip et Groupama Gan Vie ont le plaisir de vous informer de l'évolution du contrat Gan Épargne Exception qui change de nom pour devenir Chromatys Évolution.

### Quels avantages présente ce nouveau contrat ?

- Plus souple grâce à la gestion libre qui vous permet de piloter votre investissement en toute liberté, avec une palette complète de supports sélectionnés pour leurs qualités, et des options de gestion automatisées.
- Plus performant grâce à un enrichissement de la gamme des supports en unités de compte pour une plus grande diversification de vos investissements.
- Plus accessible grâce à une diminution des montants minimum de versements et d'arbitrages.



## 9 nouveaux supports

- Gan Prudence
- Groupama Euro Stock
- Ameri Gan
- Groupama Asie
- Groupama Europe Actions Immobilier
- Centifolia Cap
- Groupama Croissance
- Groupama Japon Stock
- Groupama FP Actions émergentes



### De nouvelles opportunités pour une gestion plus souple et plus performante

#### • Les versements et les arbitrages

Pour vous permettre de bénéficier plus facilement des avantages de ce contrat, les versements libres sont acceptés dès 150 euros (au lieu de 6000 euros) et les arbitrages peuvent être réalisés dès 450 euros.

Par ailleurs, le montant des versements pour adhérer au contrat est abaissé à 300 euros, ce qui offre de nouvelles opportunités d'investissement à un plus grand nombre d'adhérents de notre association.

#### • L'enrichissement de la gamme des supports

Neuf nouveaux supports viennent enrichir la gamme offrant ainsi de nouvelles opportunités de diversification de votre épargne. Chacun d'entre eux présente un objectif de performance sur un horizon d'investissement défini.

#### • La gestion de votre contrat

La Gestion libre permet de piloter votre investissement en toute liberté, avec une palette complète de supports sélectionnés pour leurs qualités, et des options de gestion automatisées et gratuites telles que :

- la sécurisation des plus-values ;
- la limitation des moins-values relatives ;
- le canal de performance ;
- le lissage des investissements.

Votre **Agent général** est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos projets d'épargne.



## Commentaire des marchés actions

La baisse du prix du pétrole a été le premier événement marquant de 2015.

En renforçant la perception de tensions déflationnistes, défavorables à l'investissement aux États-Unis, en Chine et dans d'autres pays émergents, cette baisse a eu un impact négatif sur la croissance au premier semestre.

Le deuxième événement marquant a été la mise en place de mesures de quantitative easing (QE) par la banque centrale européenne (BCE).

En effet, face au faible niveau d'inflation en Europe, et afin d'écarter le risque déflationniste, la BCE se devait de réagir fortement.

Le niveau toujours élevé du chômage invite à rester prudent sur le retour à une inflation structurellement un peu plus élevée.

En conséquence, l'heure du bilan du QE est encore prématurée, même si côté taux, les taux 10 ans en zone euro et zone dollar, ont amorcé leur remontée à partir d'un plus bas historique (Bund à peine supérieur à 0 à son minimum).

Au second semestre, la croissance mondiale devrait s'accélérer.

Aux États-Unis, la croissance sera équilibrée, solide et sensiblement au-dessus du potentiel (estimé à + 2%). Cependant, le retard sur l'investissement, notamment dans le secteur de l'exploration énergétique, se poursuit et devrait peser sur l'investissement global. Le niveau élevé du dollar continuerait à pénaliser les exportations.

En zone euro, la reprise conjoncturelle se poursuit, même si des freins économiques, réglementaires, et politiques (incertitude sur la Grèce), pèseront durablement sur la croissance à moyen/long terme.

Néanmoins, la croissance se consolide, en passant de 1,6% en 2015 à 1,7% en 2016. L'économie française suit la tendance, en passant de 1% en 2015 à 1,2% en 2016.



## Les Assemblées générales du 23 juin 2015

Cette année, les Assemblées générales se tiendront le mardi 23 juin 2015 chez Groupama 8-10, rue d'Astorg à Paris (8<sup>e</sup>) :

- à 14h pour l'Assemblée générale du Perp Gan Initiative Retraite ;
- à 14h30 pour l'Assemblée générale de l'Association Rip.

Une convocation vous a été adressée soit par mail, soit par voie postale, accompagnée d'un coupon-réponse.

### **Nous vous rappelons la composition du Conseil d'administration :**

Bruno BOUNIOL – Président  
Administrateur du Groupe HGCC  
Président du Directoire de l'ESSEC

Geneviève MARCHAND – Première Vice-Présidente  
Conjoint d'artisan-commerçant retraitée

Jean-Claude CUTAJAR  
Agent général d'assurances

Michel FORNIER  
Courtier d'assurances en retraite

Pierre LABOUZE  
Expert auprès des Compagnies d'assurances –  
Membre du Comité de Direction  
d'UNION D'EXPERTS SAS

Henri LAPEYRE  
Gérant d'entreprise de négoce agricole

Liliane LAPLAINE-MONTHEARD  
Journaliste médicale en retraite

Jean MAUDUIT  
Agent d'assurances en retraite

Amédée MENARD  
Financier en retraite

## Plan d'accès



### Régime Interprofessionnel de Prévoyance

Association régie par la Loi de 1901  
4, square de l'Opéra Louis-Jouvet – 75009 Paris  
Tél. : 01 49 31 21 85 – [www.rip.asso.fr](http://www.rip.asso.fr)

Crédits photos: Thinkstock (Digital Vision, Flying Colours Ltd, Sophie James, Kentoh, Andrey Popov, Ridofranz).

Cette lettre relève de la protection applicable aux droits d'auteur et de la propriété intellectuelle. Toute reproduction de tout ou partie du contenu, y compris les marques et logos, sur quelque support et pour quelque finalité que ce soient, est interdite, sauf autorisation préalable et expresse du RIP.

Directeur de la publication: B. Bouniol – Rédacteur en chef: R. Tanguy – Comité de rédaction: C. Colombier, L. Galmard, F. Fernandes, C. Dufourg – Conception graphique: 21x29,7.  
Dépôt légal 2<sup>e</sup> trimestre 2015 – ISSN 1252-5847.